

## Plastiques : prix en baisse, danger

La réglementation est nécessaire non seulement pour créer la stabilité de l'offre et de la demande de matières premières recyclées, mais aussi pour contribuer au développement ultérieur de l'industrie du recyclage, ce qui passe par des investissements, et une nécessaire visibilité pour ce faire, a insisté le président du comité des plastiques du BIR, Henk Alssema (Vita Plastics, Pays-Bas) lors de ses commentaires liminaires en introduction de la réunion du 24 mai, alors que le marché est sous pression, du fait d'une demande de matériaux recyclés clairement en berne. « De nombreuses entreprises profitent de l'opportunité offerte par les prix de base à la baisse, pour abandonner l'option offerte par la matière recyclée ». Un phénomène qui n'est pas nouveau mais qui comme à chaque fois, s'avère potentiellement dangereux pour les entreprises qui recyclent. Fournir de la qualité suppose un savoir-faire mais aussi des investissements qu'il convient de pouvoir amortir et rentabiliser, synthétise Sally Houghton (Plastic Recycling Corporation of California), rejoignant ainsi les propos du président, des arguments allant dans le même sens ayant été développés par la conférencière Caroline Van der Perre, directrice générale du spécialiste belge du compoundage, de l'extrusion et du recyclage RAFF Plastics et par ailleurs, lauréate du WOMED Award 2022 récompensant la femme entrepreneuse belge de l'année. « Après avoir utilisé des matériaux recyclés pendant des années et dans de nombreux cas de figure, on constate que certaines entreprises reviennent à la matière vierge, regrette la spécialiste. Nous avons énormément investi pour augmenter notre capacité de recyclage et avons désormais



De g. à d. : Sally Houghton (Plastic Recycling Corporation of California), Caroline Van der Perre (RAFF Plastics), Henk Alssema (Vita Plastics), Alev Somer (BIR), Surendra Borad Patrawari (Gemini Corporation NV).

du mal à faire fonctionner toutes nos lignes ». Pour autant, « des moyens d'améliorer les conditions des recycleurs de plastiques pourraient être mis en avant, notamment via la normalisation du cadre juridique en Europe et une extension des obligations d'utiliser des matières recyclées afin de faciliter les débouchés de celles-ci ». Après avoir identifié le rPET comme étant la seule résine à s'être décollée de la matière primaire grâce aux exigences d'incorporation d'un pourcentage de matière recyclée dans les produits neufs, Max Craipeau (Greencore Resources Ltd) ne peut que regretter d'avoir néanmoins à constater que malgré ces consignes, des marques reviennent au PET vierge. « Une législation mondiale allant dans le sens de l'incorporation obligatoire d'une fraction de matières recyclées dans les produits neufs aiderait assurément toutes les résines », a-t-il observé, tandis que l'ancien président du comité des plastiques du BIR, Surendra Borad Patrawari (Gemini Corporation NV, Belgique), s'est pour sa part déclaré très préoccupé par le fait que, malgré toute l'attention portée sur le sujet, le taux de recyclage des plastiques « reste calé à un chiffre » et « s'affiche à la baisse ».

### Encourager le recyclage mécanique

Constatant l'engouement récent et accéléré en faveur du recyclage chimique, Caroline Van der Perre appelle de ses vœux que soit encouragé le recyclage mécanique, non seulement parce qu'il est fiable, alors que les références de durabilité du recyclage chimique ne sont pas encore au rendez-vous, mais aussi du fait que ces entreprises entrantes constituent potentiellement

des éléments « perturbateurs sur les marchés » ayant besoin de quantités importantes de matières, ce qui pourrait se faire au détriment des entreprises dédiées au recyclage mécanique, Surendra Borad Patrawari abonde en ce sens, mettant même en doute « la viabilité de nombreux projets de recyclage chimique des plastiques », Mme Houghton se déclarant quant à elle « toujours non convaincue que ce mode opératoire fonctionnera réellement à grande échelle ».

La directrice adjointe du BIR pour le commerce et l'environnement, Alev Somer, confirme pour sa part, que les références environnementales de ce type de recyclage ont fait l'objet d'un débat récent à la Convention de Bâle des Nations Unies, qu'une discussion plus approfondie sera de mise dès lors que davantage de données seront disponibles. Et pour conclure, la responsable a fait mention « des efforts visant à élaborer un traité mondial sur les plastiques dont la signature est prévue en 2025 », au Partenariat des Nations Unies sur les déchets plastiques, dans le cadre duquel des forums ont été proposés pour échanger sur les aspects réglementaires et techniques afin d'établir des régimes de responsabilité élargie des producteurs. Et pour conclure, en faisant référence au document de l'OCDE « Global Plastics Outlook : Policy Scenarios to 2060 », Alev Somer a relevé que l'utilisation annuelle de plastiques dans le monde devrait passer de 460 Mt (2019) à 1,231 Mrdt d'ici 2060 ce qui sous-entend, en d'autres termes, que « la production de déchets est en passe de devancer les améliorations dans la gestion des déchets ». À méditer.

